

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 9 juillet 2021, à 19 h 30**
à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson, Gilles Payer et Noël Picard.

Ont motivé leur absence : Aucune

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Ricard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la réunion

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021

2. Finances

2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de juin 2021

2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 30 juin 2021

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2021

3. Dossier mines

4. Rapport du maire

5. (période de questions)

6. Département de l'Administration

6.1 Annexe III- Correspondances

6.2 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique- Appui à la FQM

6.3 Refus de l'offre d'achat pour le lot 5 258 682

6.4 Salaire du personnel électoral- élections 2021

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Fin d'emploi au poste de mécanicien et affichage du poste

7.2 Mandat à Mécanique mobile G. Céré

7.3 Démission au poste d'inspectrice en bâtiment et affichage du poste

7.4 Mandat à CARDO urbanisme

7.5 Mandat à Mme Claire Blais pour du soutien administratif au département de l'urbanisme

8. Département de l'Hygiène du milieu

8.1 Dépôt du Rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019

9. Département des Travaux publics

9.1 Rapport du département

9.2 Achat d'une déchiqueteuse

9.3 Octroi d'un contrat- Travaux électriques pour installation de caméras au garage municipal et éclairage

10. Département de la Sécurité publique

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-04-relatif à la citation du lodge du lac Simon

11.2 Demande de soutien pour le développement d'une étude intégrée du lac Gagnon

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

13. Département de la promotion et développement économique

13.1 Publicité-Club Quad de la Petite-Nation

14. Département du service à la collectivité

14.1 Versement des contributions annuelles 2021-2022 et 2022-2023 à la Croix-Rouge canadienne

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2021-07-19850 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 35.

Adoptée.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-07-19851 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 4 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021.

2021-07-19852

Lecture et adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 4 juin 2021 et séance extraordinaire du 15 juin 2021

Il est résolu à l'unanimité

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2021 soit exemptée et que ceux-ci soient adoptés tels que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2021-07-19853

Adoption des comptes fournisseurs au 30 juin 2021

Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 juin 2021 pour un montant total de 594 356,39 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23248 à 23329
- Les paiements directs 500663 à 500681
- Les prélèvements 5519 à 5564

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

Adoptée.

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de juin 2021

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin 2021, pour une dépense totale de 64 443,89 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2021

2021-07-19854

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 30 juin 2021

Il est résolu à l'unanimité

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 30 juin 2021 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

3. DOSSIER MINES

M. Pharand informe la population que Radio-Canada sera présent sur le territoire entre les 13 et 15 juillet 2021 pour réaliser un reportage sur le sujet des mines.

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Claude Tétreaul, citoyen du secteur Petit-Preston, demande au Conseil si le projet de mini-chalets de l'Auberge Couleurs de France respectera les normes d'urbanismes de la Municipalité.
- M. Sylvain Paré, du chemin Petite-Nation, aimerait avoir un suivi sur l'efficacité de l'abat-poussière appliqué en juin sur les routes.

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois de juillet 2021 ».

6.2 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique- Appui à la FQM

2021-07-19855

Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique- Appui à la FQM

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est résolu

QUE la Municipalité de Duhamel exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la Municipalité de Duhamel salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la Municipalité de Duhamel appuie la FQM et exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

Adoptée.

6.3 Refus de l'offre d'achat pour le lot 5 258 682

2021-07-19856 Refus de l'offre d'achat pour le lot 5 258 682

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour le lot portant le numéro 5 258 682, situé entre le 1219 et le 1225, route 321 à Duhamel datée du 30 juin 2021 au montant de 5000 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre d'achat pour le terrain municipal par les membres du Conseil qui la jugent insuffisante ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil refusent l'offre d'achat datée du 30 juin 2021 pour le lot portant le numéro 5 258 682.

Adoptée.

6.4 Rémunération du personnel électoral- élections 2021

2021-07-19857 Rémunération du personnel électoral- élections 2021
--

Il est résolu

QUE les membres du Conseil de Duhamel approuvent les tarifs salariaux suivants pour les élections 2021 :

Présidente d'élection :

- Confection de la liste électorale : 578 \$

- Scrutin : 578 \$
- Bureau de vote par anticipation : 578 \$
- Scrutin du vote par correspondance : 300 \$
- Formation : 200 \$

Secrétaire d'élection :

- 75 % du salaire de la présidente

Adjointe de la présidente :

- 50 % du salaire de la présidente

Commission de révision :

Réviseur : 18, 90 \$ de l'heure

Bureau de vote par anticipation :

Scrutateur : 18, 90 \$ de l'heure

Secrétaire bureau de vote : 17,65 \$ de l'heure

Membre de la Table de vérification : 16, 40 \$ de l'heure

Jour du scrutin :

Scrutateur : 18, 90 \$ de l'heure

Secrétaire bureau de vote : 17,65 \$ de l'heure

Membre de la Table de vérification : 16, 40 \$ de l'heure

Formation du personnel électoral : 35 \$

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Fin d'emploi au poste de mécanicien et affichage du poste

2021-07-19858

Fin d'emploi au poste de mécanicien et affichage du poste

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-30 a quitté son emploi depuis le 3 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-30 n'a pas terminé sa probation ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent la fin d'emploi de l'employé 32-30, et ce, en date du 3 juin 2021 ;

QUE les membres du Conseil autorisent l'affichage de ce poste.

QUE le toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

Adoptée.

7.2 Mandat à Mécanique mobile G. Céré

2021-07-19859 Mandat à Mécanique mobile G. Céré
--

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-30 a quitté son emploi depuis le 3 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien et de réparation sont nécessaires sur l'équipement et les véhicules municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Mécanique mobile G. Céré pour des travaux d'entretien et de réparation au coût de 60 \$ de l'heure ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent le recours temporaire aux services de Mécanique mobile G. Céré sur une base hebdomadaire de 30 heures en excluant les appels de services mécaniques d'urgence, jusqu'à l'embauche d'un nouveau mécanicien.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures se rattachant à ce service;

QUE les membres du Conseil exigent une preuve d'assurance responsabilité au contractuel.

Adoptée.

7.3 Démission au poste d'inspectrice en bâtiment et affichage du poste

2021-07-19860 Démission au poste d'inspectrice en bâtiment et affichage du poste

CONSIDÉRANT la démission de l'employée No 61-03 au poste d'inspectrice en bâtiment;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de l'employée No 61-03 au poste d'inspectrice en bâtiment qui prend effet le 9 juillet 2021 ;

QUE les membres du Conseil soulignent ses nombreuses années de loyaux services et lui souhaitent un bon succès dans ses projets futurs ;

QUE le toutes les sommes qui lui sont dues lui soient remboursées.

Adoptée.

7.4 Mandat à CARDO urbanisme

2021-07-19861
Mandat à CARDO urbanisme

CONSIDÉRANT QUE l'employée 61-03 a quitté son poste d'inspectrice en bâtiment depuis le 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de recourir à des services urbanistiques temporaires jusqu'à l'embauche d'un nouvel inspecteur ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de CARDO urbanisme pour appuyer la Municipalité dans l'émission de permis en urbanisme et en environnement à raison de 15 heures par semaine pour quatre semaines à un taux horaire de 90 \$ en télétravail auxquels s'ajoutent des frais unitaires de déplacement de 300 \$, le cas échéant ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent le recours temporaire aux services de CARDO urbanisme pour 4 semaines 2021.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures se rattachant à ce service;

QUE les membres du Conseil exigent une preuve d'assurance responsabilité au contractuel.

Adoptée.

7.5 Mandat à Mme Claire Blais pour du soutien administratif au département de l'urbanisme

2021-07-19862
Mandat à Mme Claire Blais pour du soutien administratif au département de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE l'employée 61-03 a quitté son emploi depuis le 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de recourir à du soutien administratif temporaire jusqu'à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mme Claire Blais pour du soutien administratif au département de l'urbanisme à un taux horaire de 40 \$ à raison de trois journées par semaine pour quatre semaines ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent le recours temporaire aux services de Mme Claire Blais pour quatre semaines à raison de trois journées par semaine.

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures se rattachant à ce service;

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Dépôt du Rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019

2021-07-19863
Dépôt du Rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'audit 2019 n'a été retourné à la Municipalité qu'en avril 2021 à cause des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, entre autres recommandations, mettre à jour la réglementation municipale concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines et les spas ainsi que le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle de règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT l'échange de courriel entre la direction des travaux publics de Duhamel et un représentant du MAMH à l'effet que le ministère a pris la décision d'exempter la Municipalité de l'installation de compteurs d'eau à la suite de la réparation d'une fuite sur son réseau d'aqueduc pour l'audit d'eau potable 2019 ;

Il est résolu

QUE la municipalité de Duhamel s'engage d'ici le 31 décembre 2021 à mettre à jour la réglementation municipale de façon similaire au modèle de règlement sur l'utilisation de l'eau potable ;

QUE les membres du Conseil approuvent le dépôt du rapport sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour 2019 en tenant compte de l'exemption de l'installation de compteurs d'eau.

Adoptée.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des travaux publics.

9.2 Achat d'une déchiqueteuse

2021-07-19864
Achat d'une déchiqueteuse

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une déchiqueteuse pour le département des travaux public à la suite d'un vol de cet équipement en 2020 ;

CONSIDÉRANT le règlement 2020-08 relatif à la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT les recherches exhaustives menées par la direction des travaux publics afin d'obtenir des soumissions pour une déchiqueteuse neuve ;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue provient de l'entreprise Vermeer Canada inc. pour une déchiqueteuse de modèle BC900XL 2021 au montant de 39 500 \$, avant les taxes ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat d'une déchiqueteuse de modèle BC900XL 2021 au montant de 39 500 \$, avant les taxes ainsi que le paiement des factures s'y rattachant.

QUE la dépense soit puisée dans le surplus budgétaire.

Adoptée.

9.3 Octroi d'un contrat- Travaux électriques au garage municipal

2021-07-19865

Octroi d'un contrat- Travaux électriques au garage municipal et éclairage

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les lieux au garage municipal ;

CONSIDÉRANT la décision d'installer une porte automatique, de remplacer certaines caméras et d'en ajouter de nouvelles ainsi que de bonifier l'éclairage ;

CONSIDÉRANT l'offre de services no 4866 de Duhamel Électrique Inc. pour les travaux électriques qui sont reliés à ces installations pour un montant de 10 508,22 \$ avant les taxes ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de services no 4866 de Duhamel Électrique Inc. pour les travaux électriques au garage municipal et autorisent le paiement des factures s'y rattachant.

QUE la dépense soit puisée dans le surplus budgétaire.

Adoptée.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte-rendu du département

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département des incendies

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-04-relatif à la citation du lodge de la Singer

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Lalande qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer, à titre d'immeuble patrimonial, le lodge de la Singer de Duhamel.

1. Désignation de l'immeuble patrimonial

Lodge de la Singer

Adresse :

Centre touristique du lac Simon
1216, rue Principale, Duhamel, QC J0V 1G0
MRC de Papineau, région administrative de l'Outaouais

Propriétaire :

Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ)

Cadastre :

Division d'enregistrement de Papineau
Matricule 1498-10-1524-0-000-0000
Lot 5 258 717

Dimensions du bâtiment :

Frontage : 24 mètres
Profondeur : 30 mètres
Superficie : 720 mètres carrés

2. Motifs de la citation

Le Conseil reconnaît la valeur patrimoniale du Lodge de la Singer de Duhamel. L'intérêt patrimonial de l'immeuble repose sur sa valeur historique, architecturale et paysagère.

Valeur historique

L'intérêt patrimonial du *lodge* de la Singer repose d'abord sur sa valeur historique. Construit entre 1941 et 1942 par la compagnie Singer, il témoigne de la présence et de l'importance des activités de la compagnie Singer sur le territoire de la MRC de Papineau, et plus particulièrement dans le secteur de Duhamel, entre les années 1920 et 1960. Il a été conçu pour accueillir les actionnaires et dirigeants de la compagnie Singer et leurs invités à proximité de la ferme Singer et d'autres installations de la compagnie en bordure de la baie de la Ferme au nord du lac Simon. Le *lodge* est le seul immeuble qui subsiste comme témoin de cette époque marquante de l'histoire de la région. Le *lodge* rappelle la puissance économique et le rôle prépondérant qu'ont

joué les grandes compagnies industrielles comme la Singer dans l'aménagement et l'exploitation des ressources naturelles du territoire de l'Outaouais au début du XX^e siècle. La présence du *lodge* sur le site du Centre touristique du lac Simon témoigne aussi de la pérennité de sa vocation de villégiature, qui perdure depuis sa construction.

La valeur historique du *lodge* de la Singer repose sur :

- son témoignage de l'occupation, par la compagnie Singer, des lots riverains de la baie de la Ferme au nord du lac Simon et du rôle prépondérant de cette entreprise dans l'histoire socio-économique de la région;
- le fait qu'il est le seul immeuble du corpus associé à la compagnie Singer qui subsiste sur le territoire de Duhamel;
- son ancienneté, cet immeuble de 80 ans est l'un des plus anciens de la municipalité de Duhamel;
- la pérennité de sa fonction de villégiature, le lodge ayant abrité et logé des vacanciers durant près de 80 ans.

Éléments portant la valeur historique :

- L'immeuble lui-même, construit pour loger les hauts dirigeants de la compagnie et leurs invités;
- la fréquentation de l'immeuble par des employés de la compagnie Singer;
- la participation de membres de la communauté locale, à titre d'employé, à l'entretien de l'immeuble et à la prestation de services offerts à ses hôtes;
- l'usage pour des fins de récréation et de loisir de l'immeuble.

Valeur architecturale

Le *lodge* de la Singer est une construction à charpente de bois. Le parement de ses murs extérieurs est composé de demi-billots, cloués à l'horizontale, teints en brun foncé, donnant l'illusion d'une charpente en bois rond. L'immeuble présente un plan en « L » composé d'un corps principal et d'un corps secondaire. Le corps principal présente un toit à 4 versants, à croupes. En façade sud et se prolongeant sur une partie du mur est, se trouve une véranda couverte surmontée d'une lucarne pignon percée de deux fenêtres. Des lucarnes jacobines se retrouvent sur les pans ouest et nord du toit du corps principal. Le corps secondaire rattaché à la section ouest du corps principal est coiffé d'un toit à deux versants droits ne comportant pas d'ouvertures. Le revêtement des toitures est en bardeaux d'asphalte. Une discrète ornementation en bois découpé longe les lignes de toiture. Des épis de faîtage sont fixés au sommet de chacun des pignons de la toiture et des lucarnes. Une cheminée et un foyer en pierre se trouvent au centre du corps principal.

L'immeuble est conçu de manière à assurer le confort de ses occupants le temps d'un séjour convivial de pêche ou de chasse. Son architecture adopte le style rustique et privilégie le bois et la pierre locale comme matériaux. Sa volumétrie et sa taille le distinguent des autres chalets et maisons construites dans le secteur environnant à la même époque.

La valeur architecturale du Lodge de la Singer repose sur :

- sa représentativité de l'architecture des chalets de clubs privés de chasse et de pêche du début du XX^e siècle;
- l'intégrité de son ornementation en bois : épis de faîtage des pignons; pièces de bois découpées qui longent les lignes de toiture

- la qualité de sa construction;
- Éléments portant sur la valeur architecturale :
- Le bâtiment, soit :
 - son plan en « L »;
 - sa volumétrie;
 - son gabarit;
 - la distribution, la forme et les dimensions de ses ouvertures : portes, fenêtres, lucarnes;
 - sa véranda couverte;
 - sa lucarne pignon en façade;
 - ses matériaux, notamment le parement des murs extérieurs composé de demi-rondins de bois donnant l'illusion d'une structure en rondins empilés;
 - son foyer et sa cheminée en pierre.

Valeur paysagère

La valeur paysagère du *Lodge* de la Singer repose sur :

- Sa contribution au maintien d'un paysage distinctif et authentique enrichissant l'expérience des visiteurs du Centre touristique du lac Simon ;
- sa situation au coeur du Centre touristique du lac Simon qui le rend visible et accessible à la vaste clientèle du site récréotouristique;
- l'écrin végétal composé majoritairement de grands conifères qui l'entoure.

Éléments portant sur la valeur paysagère :

- Son implantation en surplomb d'une falaise sableuse sur la rive est de la baie de la Ferme, au nord du lac Simon ;
 - sa position stratégique entre les sites de camping et la plage du Centre touristique du lac Simon ;
 - le caractère ancien du bâtiment qui le distingue des autres immeubles du site;
- la proximité et l'accès au lac Simon.

Par la citation du *lodge* de la Singer la municipalité de Duhamel reconnaît que la protection, la mise en valeur et la transmission de cet immeuble présentent un intérêt public.

3. Citation du lodge de la Singer

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné. La protection associée à la citation s'applique à l'enveloppe extérieure de l'immeuble, à sa cheminée et à son foyer en pierre.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance publique du CCU qui aura lieu le 21 août 2021 à 9 h 30 au Centre communautaire de Duhamel.

Adoptée.

11.2 Demande de soutien pour le développement d'une étude intégrée du lac Gagnon

2021-07-19866 Demande de soutien pour le développement d'une étude intégrée du lac Gagnon
--

CONSIDÉRANT QUE l'OBV RPNS, en partenariat avec la MRC de Papineau, propose à la Municipalité de Duhamel la réalisation d'études intégrées du bassin versant du lac Gagnon par l'entremise de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'études intégrées des lacs s'inscrit bien dans la mise en œuvre des grands objectifs de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT le contexte actuel où la protection du caractère naturel du territoire de la Petite-Nation est compromise par des projets d'exploitation minière ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une mobilisation des acteurs locaux, le lac Gagnon a été désigné comme étant prioritaires pour ce projet qui aura lieu à l'été 2022 ;

Il est résolu

QUE les membres du Conseil appuient le projet d'étude intégrée du bassin versant du lac Gagnon et s'engagent à assurer la présence de deux représentants municipaux au comité de travail entre mars 2022 et avril 2023, soit une contribution en temps nature d'une valeur de 1000 \$.

QUE les membres du Conseil autorisent une contribution financière de 4000 \$ plus taxes afin de soutenir le projet.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte-rendu du département

13. DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Publicité-Club Quad de la Petite-Nation

2021-07-19867 Publicité- Club Quad de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT la demande de contribution à la publicité du Club Quad Petite Nation ;
Il est résolu

QUE les membres du conseil autorisent une entente de publicité avec le Club Quad Petite-Nation, en optant pour le choix de publicité numéro 1 au montant de 299 \$, avant les taxes, pour l'année 2021.

Adoptée.

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Versement des contributions annuelles 2021-2022 et 2022-2023 à la Croix-Rouge canadienne

2021-07-19868
Versement des contributions annuelles 2021-2022 et 2022-2023 à la Croix-Rouge canadienne

Il est résolu

QUE le Conseil autorise le paiement des contributions annuelles 2021-2022 et 2022-2023 à la Croix-Rouge canadienne pour un montant de 340 \$.

Adoptée.

- 20 h 34 Noël Picard quitte son siège
- 20 h 37 Noël Picard revient.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Louis St-Hilaire, président de l'APLG, remercie la Municipalité pour sa contribution de 4000 \$ pour M. Louis St-Hilaire, président de l'APLG.
- M. Louis St-Hilaire, président de l'APLG, informe le Conseil des nouveaux membres du Comité de l'APLG, soit Mireille Tousignant et Paul-André Laurin.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-19869
Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

Adoptée.

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et sec.-trés.